

Séance ordinaire du 18 février 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-huitième jour du mois de février deux mille treize à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Ann Jeffrey et Robert Maranda.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

---

**CV-2013-00-85**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2013, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 9.8 intitulée :

« **Environnement et infrastructures**

Affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau pour financer la dépense relative à l'appui au Conseil de bassin de la rivière Etchemin dans son projet d'étude du barrage à l'embouchure de la rivière Etchemin

Réf. : ENV-2013-004 »

ainsi que par la modification de l'affaire prévue au point 15.1 intitulée :

« **Urbanisme et arrondissements**

Abandon de la réserve pour fins publiques affectant les lots 4 680 327 et 4 680 328 du cadastre du Québec

Réf. : URBA-2013-014 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Vie communautaire**

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à la journée spéciale de la 48<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Saguenay

Réf. : DVC-SPO-2013-007 »

« **Direction générale**

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis

Réf. : DG-2013-024 »

« **Urbanisme et arrondissements**

Projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant des immeubles situés au 1 et 101 rue Lemay (secteur Lévis)

Réf. : URBA-2013-017 »

« **Urbanisme et arrondissements**

Projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'une usine d'enrobés bitumineux sur les lots 2 059 506 et 5 186 178 du cadastre du Québec, situés sur la rue Meunier (parc industriel Pintendre)

Réf. : URBA-2013-018 »

« **Direction générale**

Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral

Réf. : DG-2013-023 »

« **Direction générale**

Aide financière à Albatros Lévis

Réf. : DG-2013-023 »

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-86****Période de questions**

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2013-00-87****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 4 février 2013.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-88****Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 29 janvier et 4 février 2013**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 29 janvier et 4 février 2013 est déposé.

---

**CV-2013-00-89****Ajustement de la structure organisationnelle de la Direction des affaires juridiques et du greffe**

Réf. : [AGR-2013-007](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accepter l'ajustement à la structure organisationnelle de la Direction des affaires juridiques et du greffe pour l'année 2013, tel qu'il est présenté en annexe 2 de la fiche de prise de décision AGR-2013-007.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-90**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Réf. : [DG-2013-021](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal, de même que la mairesse confirme qu'elle y assistera.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-00-91**

#### **Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au colloque Les arts et la ville**

Réf. : [DG-2013-022](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle, Dominique Maranda, Robert Maranda et Simon Théberge à participer au colloque Les arts et la ville qui se tiendra du 22 au 24 mai 2013 à Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-00-92**

#### **Demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles**

Réf. : [ENV-MR-2013-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, de façon à maintenir l'entière compensation, dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux députés du territoire, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-93**

**Financement de la dépense relative à certains projets concernant le traitement des eaux**

Réf. : [ENV-TE-2013-004](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense relative aux projets suivants à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté :

- étude de caractérisation des sous-produits de la désinfection dans les réseaux de distribution d'eau potable, au montant maximal de 30 000 \$;
- travaux d'automatisation de l'usine de production d'eau potable du secteur Saint-Romuald, au montant maximal de 50 000 \$;
- travaux de programmation et modification des vannes de contrôle du poste de pompage SPO-1 de l'arrondissement de Desjardins, au montant maximal de 66 600 \$.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-94**

**Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**

Réf. : [INF-2013-011](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 28 400 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2013-011, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens assurés ou non assurés, endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-95**

**Autorisation à Bell, Hydro-Québec et Vidéotron concernant la confection des plans et devis relatifs aux travaux d'amélioration des réseaux câblés de distribution de la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [INF-GEN-2013-013](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser Bell, Hydro-Québec et Vidéotron à confectionner les plans et devis relatifs aux travaux d'amélioration des réseaux câblés de distribution sur la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas) et à réaliser ces travaux, tels qu'ils sont détaillés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-013.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-96**

**Décret des travaux d'implantation d'une traverse piétonne au 6 300, boulevard de la Rive-Sud (secteur Lévis)**

Réf. : [INF-GEN-2013-015](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De décréter les travaux d'implantation d'une traverse piétonne au 6 300, boulevard de la Rive-Sud (secteur Lévis) à être exécutés en régie, lesquels étant financés par la résolution CE-2013-01-07.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-97**

**Prêt d'équipements et de main-d'œuvre dans le cadre du colloque de l'Association québécoise du transport et des routes**

Réf. : [INF-TP-2013-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser le prêt d'équipements et de la main-d'œuvre nécessaires pour la tenue du championnat de chasse-neige dans le cadre du colloque de l'Association québécoise du transport et des routes qui aura lieu sur le stationnement du Centre de congrès et d'expositions de Lévis en octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-98**

**Affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau**

Réf. : [ENV-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2013-002, aux fins de l'entretien de cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-00-99****Abrogation de la résolution de l'ex-Ville de Lévis 95-968 « Acceptation des recommandations du comité consultatif de circulation en dates des 14 et 24 novembre 1995 » et détermination et installation de panneaux d'arrêt**Réf. : [INF-GEN-2013-018](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'abroger la résolution de l'ex-Ville de Lévis 95-968 « Acceptation des recommandations du comité consultatif de circulation en dates des 14 et 24 novembre 1995 », adoptée le 18 décembre 1995.

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 261° sur l'avenue Bégin, à l'intersection de la rue Marie-Rollet, en direction nord-est et sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 262° sur la rue des Pins, à l'intersection de l'avenue des Épinettes, en direction nord-est et sud-ouest, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- 263° sur l'avenue des Arbrisseaux, à l'intersection de la rue des Grands-Bois, en direction nord-ouest et sud-est, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- 264° sur la rue des Grands-Bois, à l'intersection de l'avenue des Arbrisseaux, en direction sud-ouest, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- 265° sur la rue Sainte-Hélène, à l'intersection de l'avenue des Épinettes, en direction nord-est et sud-ouest, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-00****Protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre du programme ACCES alcool**Réf. : [POL-2013-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la participation de la Ville dans le cadre du programme ACCES alcool, concernant les mesures de contrôle et de surveillance des activités des titulaires de permis d'alcool, pour la période du

1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2013-005, et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-01**

##### **Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection individuelle**

Réf. : [INC-2013-003](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection individuelle, d'affecter un montant de 76 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-02**

##### **Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements pour la caserne incendie du secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville**

Réf. : [INC-2013-004](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements pour la caserne incendie du secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, d'affecter un montant de 86 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-03**

##### **Vente d'un véhicule autopompe usagé à Maxi-Métal inc. et modification de la résolution CV-2012-07-42 « Vente de deux véhicules autopompes usagés à Camions héléc »**

Réf. : [INC-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De modifier la résolution CV-2012-07-42 « Vente de deux véhicules autopompes usagés à Camions héloc » comme suit :

- par le remplacement, dans le titre, des mots « de deux camions autopompes usagés » par les mots « d'un camion autopompe usagé »;
- par la suppression des mots « et le véhicule autopompe unité 302 au prix de 50 000 \$ »;
- par le remplacement des mots « les contrats de vente de ces véhicules, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision INC-2012-021 » par les mots « le contrat de vente de ce véhicule, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2012-021 ».

De vendre à Maxi-Métal inc. le véhicule autopompe unité 302 au prix de 37 500 \$, plus taxes si applicables, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteuse et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente de ce véhicule, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2013-002, et d'affecter le fruit de la vente selon la résolution CV-2012-02-56.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-04**

##### **Contrat à intervenir avec Complexe de soccer honco de Lévis concernant la location d'heures**

Réf. : [DVC-SPO-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure le contrat à intervenir avec Complexe de soccer honco de Lévis concernant la location d'heures, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2013-002, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-05**

##### **Convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012-2013**

Réf. : [DVC-BIB-2013-003](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012-2013, pour le projet

Développement des collections – Ville de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2013-003 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-06**

**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna (secteur Charny)**

Réf. : [DVC-EQR-2013-001](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna (secteur Charny) (appel d'offres 2012-55-98) à Roche ltée, groupe-conseil, au prix de 87 999,10 \$, avant TPS et TVQ, pour les phases 1, 2 et 3, conformément au devis et à sa soumission, l'attribution des phases 2 et 3 de ce projet étant conditionnelle à l'autorisation de principe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-07**

**Dépôt des prévisions budgétaires 2013**

Réf. : [FSA-TRE-2013-007](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De prendre acte des prévisions budgétaires 2013, présentées selon le formulaire du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-08**

**Abandon de la réserve pour fins publiques affectant les lots 4 680 327 et 4 680 328 du cadastre du Québec**

Réf. : [URBA-2013-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'abandonner la réserve pour fins publiques publiée à Lévis sous le numéro

19 349 413 et affectant les lots 4 680 327 et 4 680 328 du cadastre du Québec et d'autoriser le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet, dont notamment une déclaration d'abandon.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-09**

**Mainlevée de la clause résolutoire résultant d'un acte de vente intervenu avec Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc.**

Réf. : [DEV-2013-039](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accorder une mainlevée de la clause résolutoire incluse dans l'acte de vente intervenu avec Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. et publié à Lévis sous le numéro 19 311 143, les frais relatifs à cet acte à être assumées par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de mainlevée de cette clause résolutoire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-039.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-10**

**Aide financière à Ag-bio centre**

Réf. : [DEV-2013-045](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ à Ag-bio centre pour le maintien de ses activités auprès de la communauté d'affaires et de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-11**

**Abrogation de la résolution CV-2011-00-32 « Acceptation de l'offre d'achat du lot 2 159 038 du cadastre du Québec (rue Perreault, secteur Saint-Romuald) »**

Réf. : [DEV-2013-047](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'abroger la résolution CV-2011-00-32 « Acceptation de l'offre d'achat du lot 2 159 038 du cadastre du Québec (rue Perreault, secteur Saint-Romuald) » à la suite du désistement de la compagnie acheteuse.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-12****Levée de l'option d'achat du lot 2 434 517 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)**Réf. : [DEV-2013-009](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De lever l'option d'achat du lot 2 434 517 du cadastre du Québec, prise en considération en vertu de la résolution CV-2012-03-59, d'autoriser le directeur du Développement à signer tout document à cet effet, et d'acquérir le lot 2 434 517 de ce cadastre, aux conditions et modalités prévues à l'option d'achat annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-077, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat notarié de vente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-13****Confirmation relative à l'utilisation d'une partie du lot 2 432 443 du cadastre du Québec (côte Rochette, secteur Lévis)**Réf. : [DEV-2013-051](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De confirmer qu'une partie du lot 2 432 443 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 710 mètres carrés, n'est plus affectée à l'utilité publique, telle qu'elle est illustrée au plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-051.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-14****Vente de deux parties du lot 2 223 251 du cadastre du Québec (rue des Lierres, secteur Lévis)**Réf. : [DEV-2013-053](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De confirmer que les deux parties du lot 2 223 251 du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 15,4 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-053, ne sont plus affectées à l'utilité publique.

De céder au propriétaire du lot 2 221 954 de ce cadastre une partie du lot 2 223 251 de ce cadastre d'une superficie approximative de 7,7 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, à titre gratuit, sans garantie de qualité, les frais relatifs à cette transaction à être

assumés par le cessionnaire, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De céder au propriétaire du lot 2 221 951 de ce cadastre une partie du lot 2 223 251 de ce cadastre d'une superficie approximative de 7,7 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, à titre gratuit, sans garantie de qualité, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le cessionnaire, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-15**

##### **Régularisation du titre de propriété d'une partie des avenues des Générations et du Viaduc et de la rue du Wagonnier (secteur Charny)**

Réf. : [DEV-2013-058](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver la description technique des lots 2 382 265 et 2 382 282 et d'une partie du lot 2 382 283 du cadastre du Québec préparée par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, minute 2 682, correspondant à une partie de l'assiette des avenues du Viaduc et des Générations et de la rue du Wagonnier (secteur Charny) et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie de rue.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-16**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-26 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles**

Réf. : [ENV-MR-2013-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-26 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles.

Ce règlement a pour objet d'intégrer de nouvelles normes à respecter et notamment celles qui concernent le type de contenants autorisés pour déposer les matières résiduelles ainsi que leur localisation et aménagement.

---

#### **CV-2013-01-17**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-27 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [INF-GEN-2013-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-27 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de prolonger la zone où le stationnement est limité à deux heures sur une partie de la rue des Perce-Neige (secteur Saint-Nicolas) et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Ferdinand-Demers (secteur Charny).

---

#### **CV-2013-01-18**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-28 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations**

Réf. : [FSA-TRE-2013-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-28 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

---

#### **CV-2013-01-19**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-29 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations**

Réf. : [FSA-TRE-2013-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-29 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

---

#### **CV-2013-01-20**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-30 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux**

Réf. : [FSA-TRE-2013-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-30 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

### **CV-2013-01-21**

#### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-31 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents**

Réf. : [FSA-TRE-2013-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-31 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

### **CV-2013-01-22**

#### **Adoption du Règlement RV-2013-12-25 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec**

Réf. : [URBA-PSU-2013-004-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-25 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'adopter un programme désigné sous le nom de Rénovation Québec – Ville de Lévis en vertu duquel la Ville accorde une subvention dans le cadre

du volet II-6 « Bonification AccèsLogis » pour la construction d'unités d'hébergement destinées aux personnes victimes de violence conjugale ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'adopter le Règlement RV-2013-12-25 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-23**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à la journée spéciale de la 48<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Saguenay**

Réf. : [DVC-SPO-2013-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne à participer à la journée spéciale de la 48<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec qui aura lieu le 7 mars 2013 à Saguenay et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-24**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis**

Réf. : [DG-2013-024](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle et Dominique Maranda à participer à l'activité organisée par la Chambre de commerce de Lévis en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et la Jeune chambre de commerce de Québec qui aura lieu le 21 février 2013, à Québec et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-25**

**Projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant des immeubles situés au 1 et 101 rue**

**Lemay (secteur Lévis)**Réf. : [URBA-2013-017](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier pour la transformation du bâtiment situé sur les lots 2 221 339 et 2 221 340 du cadastre du Québec, sis aux 1 et 101, rue Lemay, en habitations unifamiliales jumelées, déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser le projet particulier de transformation du bâtiment situé sur les lots 2 221 339 et 2 221 340 du cadastre du Québec, sis aux 1 et 101, rue Lemay, en habitations unifamiliales jumelées, en permettant cet usage non-conforme à la grille des spécifications de la zone H2085, sur ces lots;

De fixer les normes suivantes pour la réalisation de ce projet pour chaque terrain et chaque habitation unifamiliale jumelée:

- -largeur minimale du terrain mesurée à 15 mètres de la ligne avant : 10 mètres
- -profondeur minimale du terrain : 24 mètres
- -superficie minimale du terrain : 350 m<sup>2</sup>
- -hauteur maximale en étages du bâtiment principal: 1 étage
- -hauteur maximale en mètres du bâtiment principal: 7 mètres
- -marge de recul avant minimale du bâtiment principal: 4,5 mètres
- -marge de recul latérale minimale du bâtiment principal du côté opposé au mur mitoyen: 3,5 mètres
- -marge de recul arrière minimale du bâtiment principal : 6 mètres

Les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2013-01-26**

**Projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'une usine d'enrobés bitumineux sur les lots 2 059 506 et 5 186 178 du cadastre du Québec, situés sur la rue Meunier (parc industriel Pintendre)**

Réf. : [URBA-2013-018](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction d'une usine d'enrobés bitumineux sur les lots 2 059 506 et 5 186 178 du cadastre du Québec, situés sur la rue Meunier, dans le parc industriel Pintendre, déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser le projet particulier de construction d'une usine d'enrobés bitumineux sur les lots 2 059 506 et 5 186 178 du cadastre du Québec, situés sur la rue Meunier, dans le parc industriel Pintendre, en permettant cet usage non autorisé dans la grille des spécifications de la zone I2897, sur ces lots.

De fixer les normes suivantes, lesquelles sont dérogatoires au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement :

- les normes actuellement prescrites dans la grille des spécifications de la zone I2897 pour les usages des groupes I2 et I3 s'appliquent pour cet usage, à l'exception de la note 16 relative à la superficie d'occupation au sol minimale. Concernant cette superficie, aucune norme n'est fixée pour la construction de l'usine;
- la distance minimale entre deux accès véhiculaires sur le terrain est fixée à 5 mètres au lieu de la distance minimale de 15 mètres exigée par l'article 174 du Règlement RV-2011-11-23;
- la largeur maximale pour un accès véhiculaire double est fixée à 14 mètres au lieu de la largeur maximale de 10 mètres exigé par l'article 174 du Règlement RV-2011-11-23;
- la distance minimale entre un entrepôt et les lignes latérales et arrière du terrain est fixée à 5 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres exigée par l'article 189 du Règlement RV-2011-11-23.

D'autoriser ce projet particulier, aux conditions suivantes :

- la plantation d'un arbre à tous les huit mètres le long des lignes arrière et latérales;
- une partie de terrain, qui n'est pas occupée par une construction, un aménagement non végétal, un équipement ou de l'entreposage, doit être recouverte de végétation;
- les allées d'accès au terrain doivent être recouvertes d'un matériel dur (pavés imbriqués, béton ou asphalte), et ce, sur une longueur minimale de 12 mètres à partir de la ligne avant du terrain;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-27****Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral**Réf. : [DG-2013-023](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder à la Maison de soins palliatifs du Littoral une aide financière de 1 550 \$ afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-28****Aide financière à Albatros Lévis**Réf. : [DG-2013-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder à Albatros Lévis une aide financière de 2 000 \$ afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-29****Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2013-01-30****Félicitations à l'école l'Odysée de Saint-Nicolas**

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'école l'Odysée de Saint-Nicolas, sous la direction de Christine Guay, pour avoir remporté le concours mis en place dans toutes les écoles primaires du territoire de la Ville visant l'obtention du plus grand nombre d'inscriptions au Défi santé 5/30.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-31****Période de questions**

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2013-01-32**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

À 20 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

---